

# Audits énergétiques de bâtiments publics et schémas directeurs immobiliers énergétiques

Mise à jour : Il y a 2 mois

## Nature et objectif de l'aide

Aider les collectivités à mieux connaître la consommation énergétique de leurs bâtiments et à identifier et prioriser les travaux de rénovation à réaliser dans une logique de programmation pluriannuelle.

## Bénéficiaires

- Communes
- Groupements de communes hors Métropole et communauté urbaine

## NATURE DES DÉPENSES ÉLIGIBLES ET TAUX D'INTERVENTION

DÉPENSES ÉLIGIBLES	TAUX DE FINANCEMENT	PLANCHER / PLAFOND
<b>Dépenses de prestations externes visant à la réalisation :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• D'audit(s) énergétique(s) portant sur un ou plusieurs bâtiments propriétés de la collectivité maître d'ouvrage</li><li>• D'un schéma directeur immobilier énergétique (SDIE) portant sur tout ou partie du patrimoine de la collectivité maître d'ouvrage</li></ul>	<b>50%</b>	Plancher de dépenses éligibles : 1 000 € HT  Plafond de dépenses éligibles : 75 000 € HT
<ul style="list-style-type: none"><li>• Les audits doivent être réalisés par un détenteur de la qualification Reconnu garant de l'environnement (RGE).</li><li>• Les audits doivent répondre au cahier des charges de l'ADEME.</li><li>• Les schémas directeurs immobiliers énergétiques (SDIE) doivent répondre au cahier des charges réalisé par la fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) et l'ADEME.</li><li>• Tout solde de subvention est conditionné à la réception des résultats des audits/schémas.</li></ul>		

## DÉPENSES EXCLUES

- Les diagnostics de performance énergétique (DPE)

## Pièces à fournir au dépôt du dossier

# Audits énergétiques de bâtiments publics et schémas directeurs immobiliers énergétiques

Mise à jour : Il y a 2 mois

- Délibération du maître d'ouvrage approuvant la dépense et sollicitant la subvention
- Plan de financement prévisionnel (fiche financière récapitulant les dépenses et recettes attendues pour l'opération)
- Cahier des charges des audits et/ou du schéma
- Devis définitifs détaillés ou résultats des procédures de mise en concurrence (documents résultant des procédures menées conformément aux règles de la commande publique)

## Direction de référence

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT